



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0104

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tel. : 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA.2025/39

Objet : Convention à titre gracieux avec l'association Ask Cévenole pour l'organisation du championnat du Sud 2025 - 1/5 de karting du samedi 1er au dimanche 2 mars 2025 sur le Pôle Mécanique Alès Cévennes

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant la demande de l'association Ask Cévenole d'organiser le championnat du Sud 2025 1/5 de karting, du samedi 1er au dimanche 2 mars 2025, sur le Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que l'association Ask Cévenole est affiliée à la fédération française de sport automobile et qu'elle est, à ce titre, habilitée à organiser des compétitions,

Considérant l'opportunité d'organiser cet événement pour la promotion du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Ask Cévenole représentée par son président, M. Didier LUISELLI et dont le siège social est situé Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes – 30520 Saint-Martin-de-Valgagues, en vue de l'organisation du championnat du Sud 2025 - 1/5 karting, durant les journées et aux horaires suivants :

- samedi 1^{er} mars 2025, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30,
- dimanche 2 mars 2025, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

ARTICLE 2 :

Eu égard au caractère promotionnel de cette manifestation, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à l'association Ask Cévenole sera consentie à titre gracieux du samedi 1er au dimanche 2 mars 2025.

Les modalités d'organisation de cette épreuve et de la mise à disposition du site seront détaillés au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

24 FEV. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

